

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 OCTOBRE 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 16 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 6 voix POUR et 1 abstention (Marie VIDAL) qui était absente.

2. CDG 42 - Contrat groupe assurance des risques statutaires du personnel

La commune a actuellement un contrat groupe pour les risques statutaires du personnel avec SOFAXIS par l'intermédiaire du CDG 42. Celui-ci se termine au 31/12/2019. Le CDG 42 propose de reconduire ce contrat avec SOFAXIS pour 4 ans.

→ Approbation à l'unanimité

3. CDG 42 - Protection sociale complémentaire

Le CDG 42 propose une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour les risques « santé » et/ou « prévoyance ». Cette convention prend effet au 01/01/2020 pour une durée de 6 ans. Le Conseil Municipal peut choisir d'adhérer pour l'un des deux risques ou pour les deux.

- Risque santé : il s'agit d'une mutuelle (la MNFCT) à laquelle les agents peuvent adhérer. Si le Conseil choisit d'adhérer pour ce risque, il devra fixer un montant de participation par agent et mois.

→ Approbation à l'unanimité pour le risque santé : montant 1€ par agent, par mois

- Risque prévoyance : il s'agit d'une garantie de maintien de salaire pour les agents. En cas d'arrêt de travail supérieur à 3 mois, un fonctionnaire passe à demi traitement. Si le Conseil choisit d'adhérer pour ce risque, cela permet aux agents de percevoir un complément à leur salaire. La cotisation est prélevée sur le salaire des agents et le Conseil Municipal fixe un montant de participation par agent et par mois.

→ Approbation à l'unanimité pour le risque prévoyance : montant 15 € par agent, par mois

4. Désignation de représentants supplémentaires à la commission propreté de la CoPLER

L'un des deux représentants à la commission propreté de la CoPLER était Mathieu ARSALE. Depuis sa démission, il n'y a plus qu'un seul représentant de la commune. La CoPLER demande s'il est possible de désigner un ou plusieurs représentants supplémentaires pour les réunions jusqu'à la fin du mandat. En effet, il est important que plusieurs élus soient présents pour chaque commune concernant le changement du mode de collecte qui est un sujet très important.

Nicole MEYRIEUX et Marie VIDAL se portent volontaire pour participer aux prochaines réunions, la suivante étant prévue le 5 novembre.

5. Suivi travaux commissions

- *Animation* : une journée pour les enfants de plus de 9 ans est prévue pendant les vacances de la Toussaint le 28 octobre (repas, jeux de société, goûter). Le bulletin est en cours, il sera à envoyer à l'imprimerie début décembre. Une réunion aura lieu avec les associations pour le planning des salles 2020 le mercredi 13 novembre à 19 h.

- *Voirie* : les travaux d'enrobé sont presque terminés. La commune va recevoir une subvention qui n'était pas attendue : les amendes de police pour 14 152 €.

6. Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire a signé le compromis de vente avec Madame Cyrielle CHAMBOSSE.
- Le Conseil Municipal de St Cyr de Favières accepte de louer la salle de l'Hôpital sur Rhins pour 4 jours, du 18 au 22 décembre, au même tarif que les particuliers résidents soit 170 €.
- A partir de 2020, les gobelets jetables seront interdits. M. le Maire propose d'acheter des gobelets réutilisables. Nous avons un devis de la société ALLTEX pour 300 gobelets à 338.40 € TTC ou 500 gobelets à 414.00 € TTC. Il est décidé d'acheter 500 gobelets.
- M. le Maire signe demain les actes avec les différents propriétaires du chemin de La Pinée.
 - La boulangerie est fermée définitivement : elle est en liquidation.
 - M. le Maire fait le compte-rendu d'une réunion CoPLER à laquelle il a assisté sur la mutualisation.
 - La Compétence eau potable ne sera pas transférée à la CoPLER car des communes se sont opposées au transfert de cette compétence.
 - Lors des élections de mars 2020, il y aura 30 conseillers communautaires et la commune de Neaux ne disposera plus que d'un seul représentant : le Maire. En effet, la proposition d'accord local n'a pas été validée par une majorité suffisante de communes.
 - Monsieur le Maire fait le compte-rendu d'une réunion du SYRRTA à laquelle il a assisté.
 - Les travaux à la salle des fêtes ont commencé cette semaine.
 - Mme PILON a commencé une activité de massage dans un camping car. Elle est présente certains jours sur la commune.
 - Le vin d'honneur pour le 11 novembre se fera à la mairie car le Relais de l'Écoron est habituellement fermé le lundi. La fleuriste de St Symphorien de Lay a fermé → voir à Neulise si possibilité d'avoir des gerbes par le fleuriste.
 - La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mercredi 13 novembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.